ithmes ansparence »

es critères de classement

n partie automa-ents, en pondé-s le voulaient les ssier de l'élève ions du conseil d'origine, etc.) s, « l'outil d'aide à osé par Parcour-ontre la procé-ent des candida-ière Sciences et tivités physiques s), rendue publi-

es locaux »

ération précise, aque formation, teurs voudraient publiée. Une pu-gouvernement our l'instant, ar-ndidats ont pu sance des com-ues dans chaque que des critères eraient utilisés Il évoque aussi *ce des données »* tableau de bord ttant de suivre t l'évolution des es aux candidats. de transparence sants, le gouver-scrire dans la loi surant le *« secret*

reçu au la représente Le 29 mai, le oir atteint » de candi-nance à rela-roposition le leur premier leurs vœux, pondent à

des délibérations des jurys » chargés d'examiner les candidatures, et limitant la transparence à la possibilité pour les candidats d'obtenir a posteriori une explication sur la décision prise.

En mai, à l'occasion du passage au Parlement du projet de loi relatif à la protection des données personnelles, les sénateurs ont tenté, à la quasi-unanimité, de faire supprimer cet alinéa. En vain. La sénatrice centriste Sophie Joissains dénonce ce qu'elle estime être une *« dérogation »* à la loi votée en octobre 2016, et au règlement général sur la protection des données personnelles entré en application le 25 mai. Pour elle, les textes *« prévoient que toute décision administrative prise à partir d'un algorithme voie ses règles publiées »*. Reste à savoir si les traitements automatisés utilisés parfois dans les facs entrent dans ce cadre...

« Il n'existe pas d'algorithmes locaux », affirme Gilles Roussel, à la tête de la conférence des présidents d'université (CPU). Il assure que la diversité des candidats dans les formations (bacheliers de tous types, étudiants en réorientation, étrangers, etc.) oblige à *« des appréciations qui n'ont rien d'algorithmiques »*. Même son de cloche du côté du président de la commission juridique de la CPU, Emmanuel Roux, pour qui on ne peut pas parler d'algorithme mais d'*« outil d'aide à la décision »*. Un outil dont le paramétrage *« ne vaut pas décision »*... et n'appellerait donc pas, juridiquement, à une publication.

L'association Droits des lycéens, qui accompagne juridiquement les candidats, n'a reçu pour l'instant que deux demandes d'aide. Mais *« la nécessité d'une transparence n'est pas seulement légale,* commente son président Hugo Colin, *elle est aussi morale, afin que l'on puisse débattre démocratiquement de ces critères »*. ■

SÉVERIN GRAVELEAU

n d'un nouveau r l'alternance

ons vers les « métiers d'avenir »

L'Union des mosquées veut décentraliser l'organisation du culte musulman

La fédération liée au Maroc souhaite départementaliser les instances cultuelles

Et pourquoi pas un islam décentralisé ? Alors que les projets annoncés par Emmanuel Macron pour réformer les institutions cultuelles musulmanes se font attendre, différentes propositions émergent. Celles de l'Union des mosquées de France (UMF), une fédération liée au Maroc qui revendique quelque 700 mosquées, sur les 2 600 lieux de culte répertoriés, veulent faire de l'échelon départemental le pivot de l'organisation future du culte musulman.

« Dans le département, on a plus de facilités à s'entendre. La départementalisation permet aussi d'impliquer un plus grand nombre d'acteurs, sur lesquels peuvent s'appuyer les pouvoirs publics. Il faut les institutionnaliser », a fait valoir lors d'une conférence de presse, mercredi 30 mai, le président de l'UMF, Mohammed Moussaoui, ancien président (de 2008 à 2013) du Conseil français du culte musulman (CFCM), l'instance nationale de représentation de l'islam en France depuis 2003. Ce projet tranche avec les intentions souvent prêtées à l'Etat de vouloir favoriser une organisation pyramidale du culte musulman.

Ce projet tranche avec les intentions prêtées à l'Etat de vouloir favoriser une organisation pyramidale

Au plus près des acteurs locaux

Les données du problème sont connues : il s'agit d'organiser un financement pérenne et transparent du culte (construction de mosquées, salaire des cadres religieux) et une formation adaptée des imams et des aumôniers. Les gouvernements de François Hollande avaient eu des velléités de faire émerger une association nationale de financement, mais y avaient finalement renoncé, tant les différentes fédérations qui sont parties prenantes du CFCM renâclaient. L'UMF tire le constat de cet échec et propose de réguler ces questions au plus près des acteurs locaux.

Dans chaque département, un conseil départemental du culte musulman rassemblerait les représentants des lieux de culte de la collectivité. Une association cultuelle serait habilitée à recevoir des fonds venant d'une redevance sur le halal, une contribution sur le pèlerinage et des dons, en particulier pour financer la construction de lieux de culte. Une plate-forme numérique pourrait permettre de *« mettre en relation les donateurs et les porteurs de projets à financer »*, affirme l'UMF. Mais la fédération ne prétend pas, de cette manière, assurer le paiement des salaires des imams et des autres cadres religieux.

A côté, une instance proprement religieuse permettrait aux imams et aux aumôniers du département de collaborer sur le contenu des prêches du vendredi, de partager des bonnes pratiques en matière d'enseignement ou d'éducation et de produire des contre-discours pour mieux faire face aux *« propagandes extrémistes »*.

Ces institutions départementales ne seraient pas les seules. Elles seraient à l'origine de la désignation de conseils régionaux et d'un conseil national, qui demeurerait, mais avec des prérogatives plus de représentation que de gestion. *« Je ne pense pas que l'absence d'une instance représentative du culte soit bénéfique aux musulmans. L'Etat a besoin d'un interlocuteur »*, a résumé M. Moussaoui.

Concernant la formation des cadres religieux, et en particulier des imams, l'UMF se dit prête à trouver, avec les autres fédérations, *« une base de travail unifiée »*. A défaut d'une formation *« unitaire »*, elle table sur la constitution *« d'un socle commun entre les instituts de formation »*. En attendant, elle ouvrira, courant 2018, à Evry, son propre centre de formation, fondé sur la pédagogie de l'institut Mohammed VI de Rabat.

Ces propositions sont rendues publiques, alors que le CFCM lui-même semble avoir du mal à formuler les siennes. *« Peut-être les nôtres l'inciteront-elles à s'exprimer »*, a lancé M. Moussaoui. L'UMF les a présentées aux services du premier ministre et du ministère de l'intérieur. ■

CÉCILE CHAMBRAUD